

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU CDE DE HAUTE-CORSE

L'an deux mille six, le 27 janvier à 14h10, les membres du Comité Départemental d'Equitation de Haute-Corse se sont réunis au club-house du Club La Chênaie à Borgo, sur convocation faite par la Présidente du Comité Départemental d'Equitation de Haute-Corse.

Madame Corinne HOFFMANN préside la séance en sa qualité de Présidente.

La Présidente dépose sur le bureau et met à disposition des membres :

- la feuille de présence,
- l'ordre du jour.

La feuille de présence a été emmargée par chaque membre présent du CDE

- membres présents : 8
- membres donnant procuration : 3
- membres absents : 6

Le quorum est atteint, la Présidente déclare la séance ouverte.

La Présidente informe les membres présents que les demandes de subventions ont été envoyées, ainsi que les dossiers sponsorings.

Elle déclare également que 8% pourront être accordés pour les centres équestres par M. BOTTEN sur son catalogue, et 5% par l'entreprise GEDIMAT.

La Présidente déclare qu'une réunion a eu lieu le 29 décembre 2005 chez M. PULICANI afin de mettre en place une commission concernant le tourisme équestre.

En ce qui concerne la DLA, annonce est faite qu'une formation gratuite sera mise en place pour les centres équestres concernant le travail sur exel, les bilans, prix de revient, etc...

Un courrier a également été envoyé à Mme POLI à la chambre d'agriculture concernant la loi du 25.02. 2005 instaurant les centres équestres comme exploitants agricoles, afin de savoir exactement en quoi consiste cette loi pour pouvoir dispatcher dans les clubs les informations. Le CDE demandera un justificatif écrit concernant les nouveaux statuts, pour le moment aucune réponse de la part de ces instances. Mme CIAVALDINI propose de nous adresser directement au Ministère de l'Agriculture si aucune réponse ne vient de Corse.

La Présidente évoque l'Assemblée Générale et constate que les votes par correspondance ont été accueillis favorablement.

Elle informe également les membres du CDE qu'un achat de talkie-walkie a été fait pour une somme de 50 € les 3, et qu'ils serviront pour toutes les manifestations avec une location de 10€ et un chèque de caution du montant de la valeur des appareils. Il est à noter qu'un tarif préférentiel sera appliqué pour les membres qui ont versé la cotisation au CDE (8 à ce jour : FAE, Corsequestra, EEHC, CHB, association Sisco, Association Costa Verde, Ecuries de la Chênaie, Equinature),

La Présidente annonce qu'une association de Comités Départementaux s'est créée et demande à l'assistance si nous devons y adhérer. Tout le monde est d'accord pour l'adhésion (montant de l'adhésion : 10 €).

En ce qui concerne la convention d'objectif de la fédération, Madame HOFFMANN précise que 5

finales de différentes disciplines doivent être organisées afin d'obtenir des subventions. Il n'y aura pas de dérogation pour cette année. Elle propose que le CDE organise une finale de dressage que l'on pourrait appeler championnat. Josiane FILIPPI propose un championnat club d'endurance et de voltige, ce qui ferait avec le CSO et les pony-games les 5 finales exigées.

La Présidente annonce qu'un télégramme de la part du CDE a été envoyé pour le décès de M. CASABIANCA.

En ce qui concerne les pony-games, la Présidente propose qu'un concours de dessins ou création soit organisé pour les jeunes participants, sur le thème du poney. Mme Frédérique SANCHEZ propose que le jury soit constitué par les enfants eux-mêmes, et signale qu'une formation d'arbitre sera organisée en Corse lors d'un concours pony-games, les dates ne sont pas encore retenues.

Mme Frédérique SANCHEZ propose l'achat d'un blouson pour les commissaires au paddock et les membres du jury, signe distinctif qui serait remis pour chaque concours aux juges habilités. Après un tour de table, tout le monde accepte cette proposition.

En ce qui concerne le finale challenge 5e catégorie, 3 clubs sont en lice : Equiloisirs, les écuries de la Chênaie et le centre équestre Omessa.

Avant d'effectuer le tirage au sort, la Présidente fait lecture d'une lettre de M. Laurent DUBORGET qui souhaite que seules les écoles d'équitation aient accès à cette finale et que les écuries de propriétaires en soient évincées. Dans son courrier, il en évoque les raisons.

Monsieur René BOUSQUET, représentant les écuries de la Chênaie, écurie de propriétaires, propose de se retirer du tirage au sort, mais devant les protestations des membres présents, il indique qu'étant à jour de ses cotisations auprès de la Fédération et que, en tant qu'organisateur de concours et organisant lors des concours officiels 4e et 3e catégories deux épreuves de 5e catégorie, il a organisé un concours pour ce challenge, il pourrait très bien être l'organisateur de cette finale.

A juste titre, il est rappelé par certains que la Fédération elle-même n'impose aucune différence dans ses divers règlements.

Après un tour de table, décision est prise de laisser les trois candidatures et, après un tirage au sort effectué par une personne étrangère au CDE, c'est la candidature de M. DUBORGET qui est tirée.

La majorité des membres présents demande qu'il soit répondu par courrier à M. DUBORGET.

Madame HOFFMANN demande si, comme chaque année, nous faisons appel à un chef de piste venant du continent, approbation générale de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

Tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal a été signé, après lecture par les membres du bureau.